centre d'information et d'orientation Chartres
académie Orléans-Tours

lycée général et technologique Fulbert

S'inscrire dans une formation Post Bac 2018 – 2019

Séance d'information parents- 28 et 31 janvier 2019

CE DIAPORAMA A ÉTÉ RÉALISÉ PAR L'ÉQUIPE DU CIO DE CHARTRES ET ADAPTÉ POUR LE LYCÉE FULBERT.

LES INFORMATIONS ONT ÉTÉ DIFFUSÉES LORS DES SÉANCES D'INFORMATIONS PARENTS LE 28/01/2019 ET LE 07/02/2019.

IL EST POSSIBLE QUE CERTAINES INFORMATIONS ÉVOLUENT TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE,
NOUS VOUS CONSEILLONS DE VERIFIER SYSTEMATIQUEMENT LES INFORMATIONS INDIQUEES SUR LE DOSSIER PARCOURSUP DE VOTRE ENFANT.

La Plateforme PARCOURSUP

CPGE

LICENCES

ÉCOLES (dont EFTS et IFSI)

BTS

AUTRES FORMATIONS

DUT

NB : le bac reste le 1er critère pour l'accès aux études supérieures.

Un calendrier en 6 grandes étapes

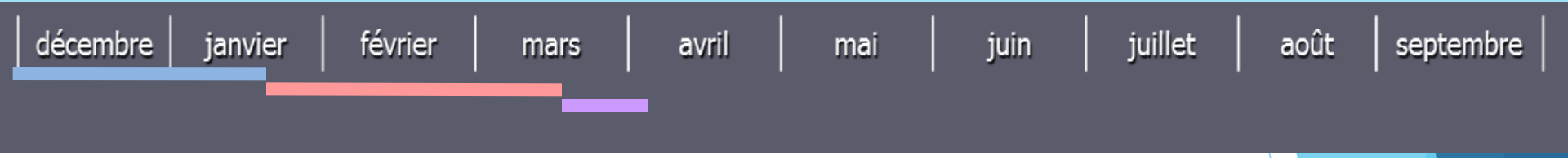

- **1ère étape – Novembre 2018– janvier 2019**

Informations générales, calendrier, ouverture du site terminales2018-2019, attendus pour chaque formation…

- **2ème étape – du 22 Janvier au 14 Mars 2019 :**

Inscription sur la plateforme et saisie des vœux de formation et d'établissements

- **3ème étape – du 15 mars au 3 avril 2019 :**

Finalisation du dossier de candidature et **confirmation de chaque vœu** saisi

Un calendrier en 6 grandes étapes

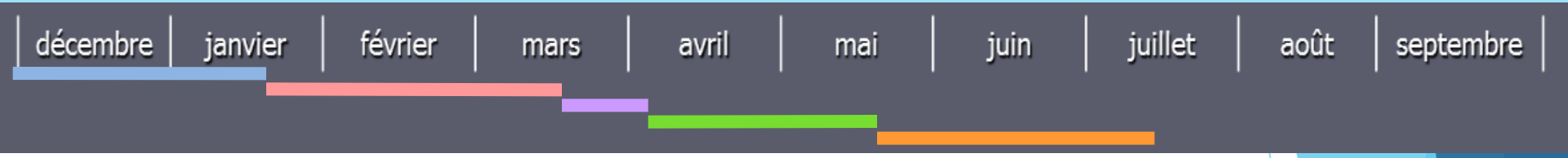

- **4ème étape – du 4 Avril au 14 mai 2019 :**

Examen des vœux par les établissements du supérieur

- **5ème étape – du 15 mai au 19 juillet**

(interruption de la procédure pendant les épreuves du bac: du 17 au 24 juin)

Les propositions aux élèves : confirmation des « oui » sans perdre le bénéfice des vœux « en attente », dans un délai de 5 jours
du 15 au 19 mai, 3 jours du 20 mai au 17 juillet.

- **6ème étape – après les épreuves écrites du bac :**

Inscription administrative OU phase complémentaire

1ère étape

Ouverture de Parcoursup

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- A partir du 20 décembre 2018 -

- **Description** des formations : contenu, lieux, débouchés, JPO, critères d'examen de la candidature
- **Informations statistiques** : taux de réussite, capacité d'accueil
- **« Attendus » requis** pour chaque licence

ⓘ Information auprès des **Psy EN, Professeurs Principaux référents**…
Possibilité de suivre un **MOOC** en ligne www.fun-mooc.fr

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

C'est quoi ? Calendrier Les formations Questions fréquentes Contact

Se connecter

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte des formations

22 JANVIER - 14 MARS INCLUS
Inscription et formulation des voeux

15 MARS - 3 AVRIL INCLUS
Confirmation des voeux

15 MAI - 19 JUILLET
Phase d'admission

Je m'informe et je consulte l'offre de formation

Je m'informe sur les filières, les formations et leurs débouchés sur Terminales2018-2019.fr

Visiter le site

Je parle de mon projet d'orientation avec mon professeur principal et je participe aux salons étudiants dans ma région

Je consulte l'offre de formation complète sur Parcoursup

Près de 14 000 formations avec l'organisation des enseignements, les attendus et les critères d'examen des dossiers

Chercher une formation

2ème étape

Inscription et saisie des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- A partir du 22 janvier -

Informations accessibles:

- Publication du taux de boursiers minimum qui doit être recruté par l'établissement
- Publication du taux maximum de non-résidents de l'académie admis dans la formation demandée

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur
C'est quoi ?
Calendrier
Les formations
Questions fréquentes
Contact
Se connecter
20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte des formations
22 JANVIER - 14 MARS INCLUS
Inscription et formulation des voeux
15 MARS - 3 AVRIL INCLUS
Confirmation des voeux
15 MAI - 19 JUILLET
Phase d'admission
Je poursuis ma réflexion, je m'inscris sur Parcoursup et je formule mes voeux
Je consolide mon projet d'orientation en participant aux Journées Portes Ouvertes dans les établissements et à la semaine de l'orientation dans mon lycée
Je m'inscris sur Parcoursup
Comment s'inscrire ?
Je m'inscris
Je saisis mes voeux en consultant le moteur de recherche des formations
Comment faire des voeux ?
Ce site utilise des cookies. En poursuivant votre navigation sur ce site, vous en acceptez l'utilisation. En savoir plus

2ème étape

Inscription et saisie des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 22 janvier au 14 Mars 2019 minuit -

Saisir l'ensemble de ses vœux :

- **10 vœux de formation** possibles sous statut d'étudiant et **10 vœux** possibles sous statut d'apprenti
- Les vœux ne sont **pas classés**
- Possibilité de **vœux multiples**
- Il est demandé de faire connaître ses **motivations** pour chaque formation demandée
- **Aucun vœu** ne peut être ajouté après le 14 Mars

Pour les établissements privés et les formations en apprentissage, veillez à bien vérifier qu'ils entrent dans la procédure.

2ème étape

Inscription et saisie des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Focus sur les vœux multiples -

Le vœu multiple :

- **compte pour un seul vœu.**
- Peut générer 1 à plusieurs **sous vœux non classés**
  - **un sous vœu = une formation dans un établissement**
  - 10 sous-vœux maximum par vœu multiple
  - 20 sous vœux maximum au total.

2ème étape

Inscription et saisie des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Focus sur les vœux multiples -

Le nombre de sous-vœux n'est pas limité pour les écoles, la PACES Ile de France, les IFSI et EFTS.

Les vœux multiples enregistrés pour les écoles de commerce et d'ingénieurs sont des vœux de réseau d'écoles.

2ème étape

Inscription et saisie des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

Exemple pour un élève de Terminale L: 8 vœux, 6 sous-vœux

- **DUT Information communication** option journalisme → **- IUT de Vichy - IUT de Lannion - IUT de Cannes**
- **DUT Information communication** option métiers du livre et du patrimoine → **- IUT du Havre - IUT de Paris Descartes - IUT de ville d'Avray (Saint Cloud)**
- **Licence mention Information-communication** (un vœu par établissement) → **- Université La Sorbonne - Université d'Angers - Université de Laval - Université de Rezé (antenne de Nantes)**
- **Licence mention Lettres** → **- Université de Tours**
- **Licence portail Lettres/histoire** → **- Université d'Orléans**

2ème étape

Inscription et saisie des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

Exemple pour un élève de Terminale ES:

4 vœux, 2 sous-vœux (les sous-vœux pour les réseaux d'écoles ne sont pas comptabilisés)

- **CPGE ECE** → **- lycée Voltaire à Orléans avec internat**
  - lycée Hoche à Versailles avec internat
- **ESCEM** → **- ESCEM Orléans**
  (écoles de commerce et management) **- ESCEM Tours**
- **Réseau d'écoles Bachelor EGC** → **- EGC La Roche-Sur-Yon**
  - EGC Saint-Lô …
- **Licence Economie et gestion** → **- Université d'Orléans**

L'élève veut aussi s'inscrire au concours commun pour les 7 IEP (Science Po);
Parcoursup ne gère pas cette inscription

2ème étape

Inscription et saisie des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

Exemple pour un élève de Terminale STMG: 4 vœux étudiant, 2 sous-vœux étudiant

- **DUT GEA option GCF** → **- IUT de Tours**
  - IUT du Mans
- **BTS MCO (MUC)** → **- Lycée Balzac de Tours**
- **BTS NDRC** → **- Lycée Grandmont de Tours**
- **Licence Gestion** → **- Université de Tours**

Exemple pour un élève de Terminale STMG (suite): 2 vœux apprenti,

- **BTS MCO** → **- CFA de Joué les Tours**
- **BTS NDRC** → **- CFA interpro du Loir et Cher**

2ème étape

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

Exemple pour une élève de Terminale S: 8 vœux étudiant, 12 sous vœux étudiant (les sous-vœux pour les réseaux d'école ne sont pas comptabilisés), 1 vœu apprenti

- **Réseau Polytech** → **- Polytech' Orléans**
  - Polytech' Tours
- **Réseau INSA** → **- INSA Centre Val de Loire (Blois)**
  - INSA Lyon
- **CPGE MPSI** → **- lycée Marceau (Chartres)**
  - avec internat
  - sans internat
  - lycée Louis Bascan (Rambouillet)
  - avec internat
  - lycée Descartes (Tours)
  - avec internat
- **CPGE PCSI** → **- lycée Louis Bascan (Rambouillet)**
  - avec internat
  - lycée Descartes (Tours)
  - avec internat

2ème étape

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

Exemple pour une élève de Terminale S (suite): 8 vœux étudiant, 12 sous vœux étudiant (les sous-vœux pour les réseaux d'école ne sont pas comptabilisés), 1 vœu apprenti

- **DUT Informatique** → **- IUT de Vélizy-Vilacoubray**
  - IUT d'Orléans

- **DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle** → **- IUT de Chartres**
  - IUT de Tours

- **BTS Systèmes numériques option informatique et réseaux** → **- Lycée Edouard Branly à Dreux**
  - Lycée Grandmont à Tours

- **Licence Informatique** → **- UFR Sciences et techniques de Tours**

- ***BTS Systèmes numériques option informatique et réseaux en apprentissage*** → ***AFTEC Formation CFA de Châteaudun***

3ème étape

Confirmation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- 15 mars au 3 avril 2019 - Côté élèves -

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs :

- **Compléter le dossier pour chaque vœu:** ***motiver*** *son projet pour chaque formation demandée, inclure un* ***CV pour les formations en apprentissage****, présenter les* ***activités en lien avec des activités extrascolaires, fournir l'attestation de passage du test d'autoévaluation en Droit et en Sciences…***

- **Pièces complémentaires particulières** à noter:

  > **Fiche de liaison pour les candidats en situation de handicap** ou souffrant d'un trouble de santé invalidant

3ème étape

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- 15 mars au 3 avril 2019 - Côté élèves -

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs :

- Les élèves ont jusqu'au 3 avril minuit pour **confirmer les vœux et modifier leur dossier** si besoin**.**

3ème étape

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- 15 mars au 3 avril 2019 - Côté lycée -

- **Examen approfondi** du projet d'orientation de chaque élève

Pour chaque vœu saisi par l'élève : appréciation des professeurs et avis du Proviseur sur la **Fiche Avenir** transmise aux établissements supérieurs via Parcoursup.

Consultable sur la plateforme par l'élève et sa famille à partir du 15 mai

4ème étape

Examen des vœux par les établissements du supérieur

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 3 avril au 14 mai 2019 -

- **Examen des vœux** par **l'établissement du supérieur** (Fiche Avenir, projet motivé de l'élève, autres…) et :
- Pour les formations sélectives : examen du dossier scolaire et/ou concours et/ou entretien
- Pour les formations non sélectives (Licences) et la PACES : examen du **profil de l'élève (fiche Avenir, bulletins, pièces justificatives)** en référence aux **attendus**

⚠ ***Un pourcentage maximum de candidats d'autres académies est fixé par chaque Rectorat en fonction des formations (quota affiché durant l'année à partir d'avril)***

5ème étape

Propositions à partir du 15 mai

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- **Le lycéen consulte les réponses des établissements qu'il a sollicités.**
- Une **proposition** déclenche une alerte que l'élève reçoit sur son portable (application Parcoursup), sur sa messagerie personnelle et sur la messagerie Parcoursup.
- Règle pour accepter ou renoncer aux propositions:
  - J+4 du 15 mai au 19 mai
  - J+2 du 20 mai au 17 juillet

⚠ Passé ce délai, la place est libérée pour un autre élève !

5ème étape

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- A partir du 15 Mai -

4 propositions possibles des établissements pour chaque vœu

[oui]

Le candidat est admis dans la formation

[oui si]

Le candidat est admis dans la formation, seulement s'il accepte les remédiations pédagogiques proposées par l'établissement (licences non sélectives)

[en attente]

Le candidat est admis dans la formation si seulement des places se libèrent (en fonction de son rang dans la liste d'attente)

[non]

Le candidat n'est pas admis dans la formation (formations sélectives)

5ème étape

Propositions d'admission aux élèves

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- A partir du 15 Mai -

- Les **propositions** des établissements sont reçues les unes après les autres.
- Un candidat peut avoir plusieurs propositions « oui » OU « oui si » mais ne peut en **conserver qu'une à la fois.**
- Le candidat peut répondre « **oui** » OU « **non** ».

S'il répond « oui » et qu'il souhaite conserver 1 ou plusieurs vœux en attente, il doit l'indiquer pour chaque vœu en attente.

Exemple Camille a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 15 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements.

14 mars : vœux de Camille	15 mai : réponses des établissements	17 mai : réponses de Camille
CPGE « A »	Oui réponse avant le 19 mai	Renonce
DUT « B »	En attente d'une place	Maintient
Licence « C »	Oui si réponse avant le 19 mai	Renonce
CPGE « D »	En attente d'une place	Maintient
Licence « E »	Oui réponse avant le 19 mai	Renonce
CPGE « F »	Oui réponse avant le 19 mai	Accepte
BTS « G »	Non	
DUT « H »	En attente d'une place	Renonce

La procédure continue pour ses vœux en attente.

5ème étape

Propositions d'admission aux élèves

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- A partir du 25 juin

- Nouveauté option « répondeur automatique »

Après les épreuves écrites du bac, possibilité du candidat **d'ordonner ses vœux en attente** afin de programmer les réponses en fonction de ses préférences.

Si l'étudiant refuse un « oui si » il ne pourra pas être inscrit dans la formation concernée.

5ème étape

Propositions d'admission aux élèves

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

Cas particulier des propositions pour l'apprentissage

2 types de proposition :

* Retenu sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage

Cela devient proposition définitive d'admission après la signature d'un contrat

* Refusé par la formation en apprentissage

Procédure complémentaire

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

Du 25 juin au 14 septembre

- A l'issue de la phase d'affectation, le lycéen dont l'ensemble des vœux est resté « en attente » ou sans proposition, passe en **phase complémentaire :**

il pourra postuler **sur places vacantes** (en gardant les vœux « en attente »).

- Après les résultats du bac, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur** peut être sollicitée par l'élève pour l'aider à trouver une formation répondant au mieux à ses attentes. Cette commission pourra se référer aux préférences exprimées par l'élève lors de la saisie des vœux.

Documents et lieux ressources

- Journées Portes Ouvertes
- Salons de l'orientation
- MOOC en ligne
- RDV Psy EN (au lycée ou au CIO)

Sites internet :

- www.onisep.fr
- terminales 2018-2019.fr
- Parcoursup.fr

Autres ressources :

- « Après le bac » spécial parents

Brochure régionale
Après le baccalauréat
Déjà distribuée dans les classes
Téléchargeable sur www.onisep.fr

Psychologues de l'Education Nationale

- Conseil en Orientation scolaire et professionnelle-

Permanences au lycée :

Mme ROUX - Lundi matin
- Mercredi matin

Mme LANGLOIS - Vendredi toute la journée

Au Centre d'information et d'orientation de Chartres (gratuit) :

Ouvert du lundi (sauf lundi après-midi) au vendredi
et pendant les vacances scolaires
20 rue du commandant Léon Chesne – 28000 Chartres
02.38.83.49.96

CIO CHARTRES

Sur Rendez-vous